

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16 AVR. 2018

Dossier complet le :

16 AVR. 2018

N° d'enregistrement :

F2018-

1. Intitulé du projet

Assainissement communal - Commune de MAMEY (5440)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE MAMEY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michèle SCHNITZLER, Maire de la Commune

RCS / SIRET

2 1 5 4 0 3 4 0 3 0 0 0 1 1

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet global consiste à mettre en place un assainissement collectif pour les habitants de la commune de MAMEY et ce, pour pratiquement l'ensemble des habitations à l'exception de celles qui sont trop éloignées et qui sont ou devront avoir un assainissement individuel conforme. Le village se compose d'une partie ancienne où l'assainissement individuel était impossible et d'une partie nouvelle où des stations individuelles existent : certaines sont aux normes mais anciennes. L'étude a montré la supériorité de l'option collective et les habitants sollicités ont accepté à priori ce choix.

L'ensemble du réseau a été vérifié et seules quelques réparations sur un tronçon existant sont à réaliser en même temps que la construction d'un réseau complémentaire qui doit alimenter la station en eaux usées. Le choix du lieu s'est avéré pertinent (gravité et possibilité d'acquiescer le terrain) ; ce choix a été accepté par la police de l'eau. La commune est désormais propriétaire du lieu et de l'autorisation d'enterrer le réseau complémentaire. Cette convention de servitude a été signée ainsi que celles des propriétaires traversés par le tronçon existant.

La station correspond aux exigences d'un village situé dans la zone éloignée de captage des eaux du syndicat du TREY.

4.2 Objectifs du projet

Installer un assainissement collectif pour les habitants de la commune et répondre aux exigences environnementales :

- améliorer la collecte
- créer un réseau de transfert des effluents
- éliminer les eaux claires parasites
- construire une station d'épuration adaptée aux exigences de rejet en milieu naturel
- réhabiliter les dispositifs d'assainissement autonomes des habitations situées en zone non collectif

Améliorer le réseau existant et faire en sorte que le captage de l'ensemble des eaux ne se trouve pas chez un particulier mais sur le domaine public

Raccorder les différents propriétaires situés dans la zone d'assainissement collectif à la STEP

Respecter les normes de rejet conformément aux exigences de la situation (zone éloignée de captage)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Conformément aux résultats de l'étude et pour répondre aux difficultés à résoudre :

le réseau d'assainissement majoritairement en béton de type unitaire, entièrement gravitaire dessert la quasi-totalité des habitations : les réhabilitations ponctuelles et positionner le collecteur sur le réseau public :

- regards visitables sur collecteurs - chemisage
- canalisation et profils spéciaux : 38 m à créer
- regards circulaires
- réfection de chaussée

réseau de transfert complémentaire :

- terrassements réseaux et équipements spéciaux, remise en état du terrain
- pose des canalisations et profils spéciaux (280 m), mise en place des regards visitables sur collecteurs
- station de refoulement, infrastructure téléphonique et électrification

STEP : filtre planté de roseaux sur 2 étages (370 EH50)

- canalisation et accessoires, pose de drain, regard de visite, tête d'aqueduc, fourreau...
- ouvrage divers : dégrilleur, canal de comptage, vannes murales, zone de rejet
- massif filtrant - plantation
- étanchéité

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les différentes actions de maintenance et d'exploitation courantes sont les suivantes :

- Dégrillage manuel du prétraitement : 1 fois / semaine => évacuation des déchets vers déchetterie,
- Contrôle et nettoyage des ouvrages (pompes, chasses, ...) : 1 fois / semaine => évacuation des déchets (si présence) vers déchetterie,
- Manœuvre des vannes, contrôles des siphons, tenue du cahier de bord : 1 fois / semaine,
- Faucardage des roseaux et entretien/nettoyage annuel (vidange des regards de collecte,...) : 1 fois / an => évacuation des déchets verts en déchetterie,
- Évacuation et épandage des boues : 1 fois / 10 ans => évacuation des boues vers parcelles agricoles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le dossier a été réalisé avec l'appui du département, le dossier a été transmis à la direction départementale des territoires de Meurthe et Moselle, service Police de l'eau (dossier suivi par Mr CHAPLIER) cf. documents joints (accord sur déclaration)

il a été transmis à l'agence de l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Filtre planté de roseaux à écoulement vertical sur 2 étages ; - Emprise STEP : 3 450 m ² ; - Emprise ZRV : 387 m ² ; - Filtre 1er étage : 472.5 m ² ; - Filtre 2ème étage : 315 m ² ; - Débit de référence : 135 m ³ /h ; - Débit maximal admissible : 252 m ³ /h .	370 EH ou 310 EH 60

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Mamey
Chemin rural dit du Puiset
Parcelle cadastrale n°6

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 5 2 ' 3 7 " 48 Lat. 5 _ ° 5 7 ' 1 _ " 75

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 8 ° 5 2 ' 3 8 " 05 Lat. 5 _ ° 5 7 ' 5 _ " 26

Point d'arrivée :

Long. 4 8 ° 5 2 ' 3 8 " 52 Lat. 5 _ ° 5 6 ' 5 8 " 83

Communes traversées :

Commune de Mamey

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Proximité ZNIEFF de type I « FR410008755 - Vallons boisés en vallée de L'Esch de Lironville à Jezainville » à 140 mètres de la future STEU. Proximité ZNIEFF de type II « FR410030459 - Vallée de l'Esch et boisements associés » à 130 mètres de la future STEU.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional de Lorraine (FR8000020)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Proximité de la zone humide « Vallons au nord de Saint Jean » (code : 54F117) à 680 mètres de la future STEU.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Proximité du site Natura 2000 « Vallée de l'Esch de Ansauville à Jezainville » (ZSC FR4100240) à 650 mètres de la future STEU.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Évacuation des remblais en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Implantation de la STEU projetée sur la parcelle agricole n°6.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	N'engendre pas de nuisances olfactives hormis en cas de dysfonctionnement. Éloignement de la STEU projetée par rapport à la commune (400 mètres).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Évacuation des effluents après traitement et passage dans une zone de rejet végétalisée dans le ruisseau de Mamey.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets non dangereux issus du refus de dégrillage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Occupation de la partie basse de la parcelle agricole n°6.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

- ⑦ Une vue de l'aménagement où sont situées les habitations concernées par l'aménagement collectif (l'équité publique aura lieu de votre réponse) et les habitations non concernées conformes sauf à
- ⑧ la réponse de la Police de l'eau.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Mamey

le, 16 Avril 2018

Signature



